PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de SAINT-GALMIER

JEUDI 08 FEVRIER 2024 18h00

À la suite de la convocation faite le 29 JANVIER 2024, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de MME PALLEY Christine, le jeudi 08 FEVRIER 2024, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mmes Edith CONSIGNY, Aurélie DESBREE, Mme Régine CHEVALLIEZ
Mesdames Arlette CHABANNE, Marie-Claire MOUCHEL, Jeanine ENSARGUET, Mme Janine RIVOIRE et, Mrs Georges CHAPET et Patrick MIRABEL (arrivé avec retard) membres nommés et représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Monsieur le Président Philippe DENIS a donné son pouvoir à Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, M. Michel FRANCHINI a donné son pouvoir à MME CHEVALLIEZ. Mme Céline BENNICI.

ORDRE DU JOUR

Mme la Vice-présidente Christine PALLEY préside et anime ce conseil d'administration,

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte-rendu du 30 novembre 2024 est validé par l'ensemble de l'assemblée.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Présentation aux membres de l'obligation d'avoir un Vice-Président délégué au CCAS

2. Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L123-6 disposant que le conseil d'administration élit, à bulletin secret et à la majorité absolue, un vice-président délégué, chargé d'intervenir en cas d'empêchement du premier vice-président.
   Considérant que Mme la Vice-présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.
   Considérant que Mme CONSIGNY Edith s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS.
   Mme la Vice-Président précise que l'élection se déroulera au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Administration.
   Le conseil d'administration reconnaît un administrateur scrutateur volontaire : Mme ENSARGUET Janine ainsi qu'un administrateur assesseur volontaire : M. Georges CHAPET
   Après discussion,
   Mme CONSIGNY Edith propose sa candidature à la fonction de Vice-Présidente déléguée du CCAS.
   L'assemblée se prononce avec deux voix contre

Article 1 : approuver les opérations de vote selon le procès-verbal de dépouillement annexé à la délibération ;
Article 2 : Est élue Vice-Présidente déléguée du Conseil d'Administration du CCAS
Mme CONSIGNY Edith
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

3. Madame la Présidente présente la charte réactualisée de la Filière Personnes Agées du Forez 2024/2028

La filière Personnes Agées du Forez est un dispositif global de travail qui vise à établir des liens fonctionnels étroits entre tous les acteurs de l'accompagnement des séniors : structures sanitaires et médico-sociales mais aussi intervenants à domicile. La filière doit permettre à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence de pouvoir accéder à une mise en charge médico-psycho-sociale, graduée, répondant aux besoins de proximité.
Cette filière est de principe conçu comme une filière des personnes âgées du domicile à l'établissement.

L'adhésion à la Filière Personnes Agées du Forez n'implique pas une participation financière mais, la signature de la chartre de coopération et le respect du règlement intérieur de la Filière.
Le CCAS devra s'engager à participer et à s'investir dans les différentes instances de la Filière et à diffuser les informations auprès de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :
- SOLLICITE l'adhésion du CCAS à la Filière Personnes Agées du Forez
- APPROUVE l'adhésion à la chartre de coopération 2024-2028 ainsi que le Règlement intérieur de la filière.

III - AIDES NOMNATIVES

1. Suivi des Situations,

DB 01
Madame a été reconnue inapte par le médecin du travail le 20/11/2023
Mme est en attente de la convocation de son employeur pour un reclassement.
Elle a obtenu ses droits à la CMU depuis le 01/11/2023.
Elle est en recherche d'emploi en tant que secrétaire.

PJ01
Passe toujours régulièrement récupérer des colis alimentaires.

PN01
Monsieur a déménagé sur Montbrison avec l'aide du secours catholique.

Presentation de nouveaux dossiers:

Une commission permanente a eu lieu le 07/02/2024

Dossier TV 01

Mme est en longue maladie depuis avril 2022 dans la fonction publique hospitalière. Une demande d'aide financière de 300 € auprès de son employeur a été demandée. Une commission doit se réunir le 09 février prochain. En attendant, une demande d'aide alimentaire est faite au CCAS.

Ressources : 1008 € Charges 959,50 € Reste à Vivre : 48,50 €

Demande : Pour 1 adulte pour de l'aide alimentaire d'urgence
Décision :
AIDE ALIMENTAIRE ACCORDEE
Sous la forme de Tickets services pour un montant de 20 € par semaine pour une durée de 4 semaines soit 80 € accordé au total.
Proposition du Secours Populaire pour apporter une aide supplémentaire sous la forme de colis alimentaire mensuel.

Dossier BE 01

Mme se trouve en difficulté financière à la suite d'un trop perçu (environ 500 €) du pôle emploi et à un arrêt de ses droits chômages. Mme est auto-entrepreneuse dans la rénovation de logement. Une demande de RSA est en cours. Mme accueille son fils à son domicile un week-end sur 2 et la moitié des vacances.

Ressources : 820 € Charges 725 € Reste à Vivre : 95 €

Demande : Aide pour 1 adulte 1 enfant pour de l'aide alimentaire d'urgence
Décision :
AIDE ALIMENTAIRE SOUS LA FORME DE COLIS ALIMENTAIRE CCAS
Pour une durée de 4 semaines.

Dossier LS 01

Mme est veuve. Elle vit seule avec ses 2 enfants. Son aîné travaille en intérim. Situation financière très fragile. Souhaite déposer un dossier de surendettement

Ressources : 3143 € Charges 1481 € Reste à Vivre : 1662 €

Découvert Bancaire : 600 €

Demande : Aide pour 1 adulte et 2 enfants pour de l'aide alimentaire d'urgence
Décision :
AIDE ALIMENTAIRE SOUS LA FORME DE COLIS ALIMENTAIRE CCAS
Pour une durée de 4 semaines.

A noter, que pour les deux derniers dossiers, la commission permanente s'est interrogée sur certains points des dossiers présentés et les membres se disent ouverts à une nouvelle étude des situations si nécessaire.

IV – ACTIONS DU CCAS

Goûter Intergénérationnel a eu lieu le 14 décembre 2023

Très bel après-midi festif et joyeuse en Partenariat avec le restaurant l'Amphitryon.
Un atelier culinaire (moelleux au chocolat) a été réalisé avec la participation des seniors et des jeunes de la classe de CE2 de l'école St-Joseph.
Joseph DAMIEN a donné vie au Père Noël
La navette a permis à toutes les personnes qui le souhaitaient de se rendre à la Salle Jean Thomas.
Pour facilité également la venue des enfants de l'école élémentaire la navette a été mise à leur disposition dès 12h45.
Le CLOWN TESSOTTE a assuré la partie animation et a remporté un vif succès !

Remise des colis à l'EHPAD Maurice ANDRE de St-GALMIER

Le CCAS représenté par Mme PALLEY, Edith CONSIGNY et Arlette CHABANNE ont remis les 30 cadeaux aux baldomériens dans leur chambre.
Les résidents ont été touchés par cette attention.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

Le projet du « Petit Prince »

Des réunions de travail avec des associations et des partenaires locaux vont permettent de bâtier un projet commun.
Mme Palley a présenté la philosophie du projet du CCAS en insistant sur la notion de travail partenarial avec les associations de la commune.

Une deuxième rencontre a eu lieu mardi 06 février 2024 à 14h00. Un compte-rendu de ce temps d'échange sera fait dans les prochaines semaines.

La sortie 'Cabaret l'élégance » à Renaison à proximité de Roanne le dimanche 11 février 2024

L'échange autour du projet reçoit un écho favorable ce qui permet de finaliser le projet :
Déjeuner Spectacle sont proposé pour une sortie en février 2024
Le cabaret l'Elégance à Renaison 94,50 € (si 48 participants)

Participation proposée au public : 45 € pour les Baldomériens et 50 € hors baldomérien.
Règlement qui sera fait directement par les participants au voyagiste et le CCAS règlera la différence.

Projet Conférence Théâtrale sur la Dénutrition chez la Personne Agée (Février 2024),
Projet proposé et financé entièrement par la filière gérontologie du Forez.
Trois ateliers seront proposés.

Les dates prévues sont les suivantes :

- Vendredi 16 février 2024
  Public concerné : ouvert à tous à la Salle Simone Veil à 14H00
- Vendredi 8 mars et le vendredi 15 mars 2024 à 14H00
  Echange entre le public et les diététiciens présents
- Vendredi 12 avril 2024 à partir de 10h00
  Atelier Culinaire pour création d'un repas équilibré à la Salle Amitié loisirs

Projet « Prévention sur le Cancer Colorectal » (Mars 2024),
SAMEDI 09 MARS 2024 « Les Pas Bleus »
Accueil du public à partir 08h30 à la Roseraie
Des petits nœuds bleus ont été achetés et seront offerts aux participants de l'évènement.
L'idée est de proposer un temps d'information sur la prévention du cancer colorectal sous la forme d'un évènement à l'extérieur avec la possibilité d'organiser une marche.

Deux marches sont proposées :

- Circuit de 4,5 km
- Circuit de 9 km

Emma HAYTAYAN sera présente et échangera sur la prévention et proposera des kits
L'idée d'utiliser un Vélo-Smoothies pour cette matinée en animation a été proposée.

Projet « La prévention des risques cardio-vasculaire chez la Femme » (Mars 2024),
Date : SAMEDI 23 MARS 2024 à partir de 14H30
Lieu : Salle LONGCHAMP

La difficulté à ce jour est de trouver des cardiologues
Le docteur SOLHEILAC Béatrice médecin cardiologue sur la commune a été sollicité
Une lettre a été faite au docteur BERTHOUZE (médecin généraliste avec DU de gynéco)

Projet Atelier Nouvelles technologies (16 et 23 Avril 2024).
Ces ateliers seront animés par Agir abcd42.
Pour un budget de 400 €
Ces ateliers se feront dans la salle du conseil municipal.

Une information a été donné aux membres du CA sur un support de communications à mettre en place en 2024 afin de rendre plus accessible la diffusion du programme d'animations du CCAS au grand public.

CROIX ROUGE de VEAUCHE

La Croix -rouge de Veauche a sollicité Mme PALLEY pour une rencontre avec le CCAS pour échanger sur leurs difficultés à assurer la distribution de denrées alimentaires aux 25 foyers qu'ils suivent régulièrement.
Lors de cette rencontre, nous avons appris que 7 foyers de St GALMIER passent à l'antenne de la Croix Rouge de Veauche pour récupérer des colis alimentaires lors des distributions.
Nous avons été surpris de savoir, que ces personnes connues du CCAS étaient toujours en difficultés et cherchaient de la ressource en dehors de notre commune…
Des bénévoles du secours catholique de St-GALMIER emmènent 5 personnes au local de Veauche pour récupérer des colis alimentaires.
Proposition d'aider l'antenne de la Croix Rouge directement par un achat alimentaire.
La croix rouge de Veauche dépendant de SAINT ETIENNE, une subvention ne leur reviendrait pas directement.

Mme ENSARGUET rappelle les difficultés des territoires du nord de la France qui sont toujours lourdement impactées par les intempéries. Elle demande si le CCAS pourrait soutenir les populations en apportant une aide financière à une commune sinistrée.
Mme ZELLAG se charge de voir où le besoin pourrait être se situer.

PROCHAIN CA du CCAS prévu le JEUDI 21 MARS 2024 à 18 h 00

FIN DE LA SEANCE A 20 h 00

Président du CCAS,
M. Philippe DENIS
Signature,

Présidente de Séance,
Mme Christine PALLEY
Signature,

Secrétaire de Séance,
Mme Edith CONSIGNY
Signature,